

ENTRE :

TERESITA KING,

appelante,

et

SA MAJESTÉ LA REINE,

intimée.

[TRADUCTION FRANÇAISE]

Appel fixé pour audition le 5 octobre 2011 à Toronto (Ontario)

Devant : L'honorable juge Steven K. D'Arcy

Comparutions :

Pour l'appelante :

L'appelante elle-même

Avocat de l'intimée :

M^e Stephen Oakley

ORDONNANCE

APRÈS avoir entendu les parties;

LA COUR STATUE que :

- 1) l'appelante produira et signifiera un avis d'appel modifié au plus tard le 7 novembre 2011;
- 2) l'intimé produira une réponse à l'avis d'appel modifié au plus tard le 12 décembre 2011;

3) l'audition de l'appel est ajournée et se poursuivra à 9 h le vendredi 17 février 2012 devant la Cour canadienne de l'impôt, Centre judiciaire, 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario).

Signé à Ottawa, Canada, ce 27^e jour d'octobre 2011.

« S. D'arcy »

Juge D'Arcy